RÉUSSIR
Terres d'Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°864 | Vendredi 15 septembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr



Les titres de la semaine



Suite au dernier CAF Loup, les organisations agricoles remercient la Présidente de la Commission européenne, pour sa déclaration courageuse et empreinte de bon sens sur le réel danger des meutes de loups pour le bétail et potentiellement pour les hommes.

- **Actu agricole**
  Le CERFRANCE vous informe sur le suivi de l'état de santé des salariés multi-employeurs p.2
- **France**
  Planification écologique : la FNSEA dénonce un manque de moyens p.3
- **FDSEA/JA**
  La FDSEA et les JA du 44 dénoncent des violences inacceptable qui doivent être sanctionnées ! p.7
- **Chambre d'agriculture**
  Les ravageurs secondaires de début de cycle du colza p.9
- **Petites annonces**
  Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11
- **Formations**
  Le GIE AgriAvenir vous propose deux formations juridique : inscrivez-vous ! p.12

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

FDSEA/JA p. 7



APPEL À RÉVISION DES CRITÈRES DE L'ENVELOPPE DE 60M D'EUROS POUR LES PRODUCTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8



L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE VIA LE MÛRIER BLANC EN CONDITION EXTRÊME

OPÉRATION CARBURANTS

Pour profiter du prochain groupement d'achat : commandez **avant 8h le mardi 19 septembre**

POUR TOUS LES ADHÉRENTS JA ET FDSEA 09

GNR, FIOUL, GASOIL BLANC ET ADBLUE

Renseignements au 06.75.60.68.30



Employeurs de main d'œuvre : suivi de l'état de santé des salariés multi-employeurs

SANTÉ Le suivi de l'état de santé des salariés qui occupent un emploi auprès de plusieurs employeurs peut désormais être mutualisé. Les nouvelles règles en la matière sont entrées en vigueur le 2 juillet 2023.

Un de vos salariés travaille pour différents employeurs ? Vous ne savez pas qui doit procéder à son suivi médical ? Ces modalités concernant les salariés ayant des emplois identiques auprès de plusieurs employeurs viennent d'être précisées. Nous vous en détaillons les dispositions.

Les nouvelles règles de mutualisation du suivi de l'état de santé des salariés concernent ceux qui :

- Occupent simultanément au moins deux emplois (en CDD ou en CDI) ;
- Exercent des emplois relevant de la même catégorie socioprofessionnelle ;
- Et bénéficient, pour ces emplois, du même type de suivi médical (classique, adapté ou renforcé).

De qui relève le suivi médical du salarié?

Le suivi médical du salarié qui occupe plusieurs emplois relève du Service de santé au travail (SPSTI) de son employeur principal. Chaque employeur du salarié doit adhérer à ce service de santé au travail. Aussi, après chaque visite d'information et de prévention (ou examen médical d'aptitude), le SPSTI concerné doit adresser une attestation de suivi (ou un avis d'aptitude) à chaque employeur du salarié.

Attention les visites de reprise qui font suite à un arrêt de travail ou un congé maternité doivent être organisées par l'employeur principal. Toutefois, la visite consécutive à un accident du travail ayant donné lieu à une absence du salarié d'au moins 30 jours doit être demandée par l'employeur qui a déclaré cet accident.

Qui cotise auprès du Service de santé au travail ?

À compter du 1er janvier 2024, le Service de santé au travail de l'employeur principal du salarié recouvrira la cotisation annuelle due pour ce dernier auprès de chacun de ses employeurs, en la répartissant à parts égales. Pour cela, le SPSTI tiendra compte du nombre de salariés bénéficiant de la mutualisation de leur suivi médical au 31 janvier de l'année en cours.

À noter

Pour l'année 2023, si le SPSTI de l'employeur principal constate, au 31 juillet 2023, qu'un salarié bénéficie de la mutualisation de son suivi médical, la cotisation due pour celui-ci est répartie entre ses employeurs à parts égales, notamment sous la forme d'un avoir pour l'année 2024.

Les juristes en droit social Cerfrance GO sont à votre écoute pour vous conseiller.

CERFRANCE

CONTACTEZ VOTRE AGENCE CERFRANCE
VERNIOLLE 05 61 68 43 70
FOIX 05 61 02 14 25
MAZERES 05 62 61 78 45
SAINT GIRONS 05 61 66 44 04
accueil09@go.cerfrance.fr





SOMMAIRE ➔FRANCE p. 3 ➔DÉPARTEMENT p. 4, 5 et 12 ➔FDSEA/JA p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9

Planification écologique : La FNSEA dénonce un manque de moyens

SYNDICAT À quelques semaines des annonces gouvernementales, Chambres d'agriculture France critique un « décalage » entre les ambitions de l'exécutif en matière de planification écologique et son financement. De son côté, la FNSEA souhaite « calibrer des moyens à la hauteur des ambitions affichées ».

Alors qu'un Conseil de planification écologique pourrait se tenir le 18 septembre, et que le projet de loi de finances (PLF) devrait être dévoilé en fin de mois, la tension monte entre le gouvernement et les organisations professionnelles.

« Je suis en colère », a déclaré le président Sébastien Windsor, face à un exécutif qui « a des ambitions fortes pour l'agriculture » mais « ne veut pas mettre les moyens ». D'après ses informations, le réseau consulaire ne bénéficiera pas de la hausse de la taxe foncière en 2023. Une source de financement que les chambres d'agriculture espéraient voir renforcée dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF) à l'automne. Et de fustiger les plus de 7 % de hausse de la taxe au profit des collectivités locales.

D'un côté, plus d'argent est donné «pour faire des salles des fêtes». De l'autre, les chambres subissent un gel de leurs ressources, les forçant à « abandonner » des prestations. Pour mettre en œuvre la planification écologique, « il faudra le même niveau d'accompagnement qu'après-guerre », a estimé Sébastien Windsor, soulignant un besoin « colossal » des agriculteurs. La décarbonation ne nécessite « pas de saut technologique », « pas d'investissement majeur » et « pas de difficulté économique » pour un certain nombre d'objectifs. Encore faut-il « aider les agriculteurs à faire différemment » sur l'exploitation. C'est le rôle que veulent assumer les chambres. L'idée est de proposer un « accompagnement global de l'agriculteur dans la modification de son système » de production.

Quel accompagnement ?

Des travaux sont déjà menés en élevage laitier, pour confronter la théorie à la réalité des exploitations. Par exemple, les chambres d'agriculture explorent les leviers permettant de renforcer l'autonomie protéique. Il s'agit d'utiliser des tourteaux de colza au lieu du soja, de mettre en place des cultures dérobées, d'améliorer la qualité de l'ensilage d'herbe, de cultiver des légumineuses. Face aux ambitions de la planification écologique, auxquelles Sébastien Windsor souscrit, les chambres anticipent le besoin d'accompagner les agriculteurs. 50 000 kml de haies sont programmées d'ici à 2030. Reste à voir avec l'exploitant où en mettre, combien, évaluer le surcoût, trouver une valorisation, selon lui.

En plus du manque de financement sur la planification écologique, les chambres d'agriculture s'inquiètent à propos du PLOA (Pacte et loi d'orientation agricole). Leur mission est élargie dans le cadre du volet orientation, avec plus de techniciens dans les établissements agricoles, des visites de classes primaires à organiser dans des fermes. Au chapitre installation, leurs guichets sont étendus à la transmission des exploitations. Enfn sur l'adaptation face au changement climatique, « je n'ai pas vu un euro de financement », a déploré Sébastien Windsor, rappelant que seule une expérimentation auprès de 10 000 agriculteurs est aujourd'hui budgétée.

Quel alternatives au GNR?

À quelques encablures du siège des chambres d'agriculture, Arnaud Rousseau faisait un constat similaire, au siège de la FNSEA. Son président demande au gouvernement qu' « au-delà des mots, l'on puisse calibrer des moyens à la hauteur des ambitions affichées ». Évoquant ses échanges avec les équipes du secrétaire général de la planification écologique (SGPE), qu'il devait rencontrer dans la journée, Arnaud Rousseau souhaite mieux « calibrer » le potentiel réel de certaines mesures étudiées, telles que la production de biomasse ou les investissements dans des tracteurs roulant aux énergies renouvelables, qui pourraient être fnancés par la refiscalisation du GNR. « Pour l'instant, il n'y a pas d'alternatives au GNR », estime Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA.

Le syndicat majoritaire a rappelé sa ligne rouge de « ne pas dégrader la compétitivité des agriculteurs ». Plus largement, elle se fxe pour objectif de l'année à venir « d'enrayer le déclin de l'agriculture française », en intégrant notamment des mesures fiscales dans la LOA ainsi que dans le PLF. À ce titre, elle reste toujours en attente du plan en faveur de l'élevage promis par Bruno Le Maire avant l'été : « Pas le début d'une ligne » pour l'instant, constate-t-il.

Agrapresse



EN BREF

La PLAO sujet d'actualité pour l'Agriculture

PLOA : Les chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs se disent satisfaits des annonces, mais attendent plus de précisions sur les moyens

Réagissant aux premières mesures contenues dans la future loi d'orientation agricole (LOA), présentées par le ministre de l'Agriculture le 10 septembre sur leur salon Terres de Jim, les Jeunes agriculteurs se disent «satisfaits de voir affichés les grands axes issus des travaux de son réseau en faveur du renouvellement des générations».

Dans un communiqué le jour même, les JA estiment qu'il est désormais «urgent de les concrétiser par des mesures précises» et attendent un «calendrier soutenu».

En matière de transmission, les JA attendent qu'"«un travail important soit fait avec Bercy pour débloquer les fonds nécessaires».

Selon les information de la FNSEA, un crédit d'impôt pour «inciter les futurs cédants à intégrer un parcours de transmission» est sur la table. Dans le même esprit, les chambres d'agriculture «saluent les annonces de Marc Fesneau mais restent dans l'attente de la confirmation des moyens». Et de citer notamment le cas du Casdar, dont Marc Fesneau a annoncé une hausse de budget de 15 millions d'euros, sans préciser son usage. Ses bénéficiaires peuvent être les chambres, les instituts techniques ou les Onvar. Dans son communiqué le 11 septembre, les chambres veulent voir cet argent utilisé «pour répondre à deux enjeux immédiats des agriculteurs».

Agrafil

Enseignement agricole : rentrée scolaire 2023

RENTRÉE Ce mois de septembre a été marqué par la rentrée scolaire, y compris pour les élèves de l'enseignement agricole. Dans le cartable de cette année, de nombreux enjeux pour renouveler les générations dans l'agriculture.

Plus de 200 000 élèves inscrits : les effectifs de l'enseignement agricole sont encore plus qu'encourageants pour la rentrée !

Une large palette de formations

L'enseignement agricole propose une grande diversité de formations, dès la classe de 4ème et jusqu'au doctorat. Il prépare à des métiers dans de nombreux domaines : filières agricoles et agroalimentaires, filière forêt-bois, métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, services dans les territoires (tourisme, animation, communication, commerce et vente)...

L'enseignement agricole propose aussi des classes de bac général (avec une spécialité particulière : biologie-écologie) et de bac technologique (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Après le baccalauréat, l'enseignement agricole offre l'opportunité de suivre des formations de l'enseignement supérieur court, comme le BTSA, ou long pour devenir vétérinaire, ingénieur ou paysagiste diplômé d'État. De nombreuses passerelles existent entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

Toutes les voies de la formation initiale scolaire et par apprentissage (hors bac général et études vétérinaires) ainsi que la formation continue sont proposées aux apprenants.

Servir de modèle pour l'adaptation et l'évolution du métier agricole

Tous les établissements d'enseignement agricole technique et supérieur sont engagés pour relever le défi du changement climatique.

En effet, à partir de la rentrée scolaire 2023/2024, agriculteurs et conseillers agricoles pourront être reçus dans cinq établissements identifiés comme démonstrateurs pionniers sur le climat.

À Sartène, Valence, Obernai, Albi et Lyon-Dardilly, les innovations testées avec réussite pour s'adapter et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), seront présentées comme supports pour accompagner des groupes d'agriculteurs qui veulent adapter leurs modes de culture. Les élèves et enseignants seront mobilisés pour cet ambitieux projet de recherche et développement de trois ans conduit par Chambres d'Agriculture France et soutenu par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. L'Institut Agro pilotera en appui une action de diffusion vers l'ensemble des établissements d'enseignement agricole.

Dans l'EPLEFPA de Lyon-Dardilly, les agriculteurs et conseillers pourront notamment observer les performances de la pépinière horticole et de la parcelle de fruits rouges en agrivoltaïsme installées en janvier 2023 (225 kWc sur 4 500 m2). Outre la production d'énergie, ces installations sur l'exploitation horticole du lycée visent à apporter une protection contre les aléas climatiques par sa fonction d'ombrage (gel tardif, canicule) et un service agronomique (limitation de l'évapotranspiration et donc des consommations d'eau).

À l'EPLEFPA d'Obernai, l'unité de méthanisation de l'exploitation du lycée qui traite 5 000 tonnes de biomasse par an, issues de fumier et de biomasse alimentaire (déchets de cantines et industries locales) sera mise à disposition du projet. C'est aussi l'un des plus grands pôles expérimentaux de digestats de méthanisation de France. Outre la production d'énergie, le lycée limite les émissions de gaz à effets de serre et augmente le stockage de carbone dans les sols avec l'optimisation de l'épandage des digestats.

Via l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Sartène, les éleveurs et leurs conseillers pourront observer la stratégie d'autonomie et de diversification alimentaire mise en place sur les élevages ovins lait et caprins, pour optimiser les ressources fourragères sur les parcours arborés et en culture, en fonction de l'altitude et des comportements des espèces animales.

Des établissements d'enseignement pleinement acteurs des transitions

Ouvrir et tracer la voie des transitions et de l'agroécologie, faire de l'enseignement agricole un élément moteur sur les territoires et mettre l'apprenant au centre de la démarche, tels sont les objectifs pour tous les établissements d'enseignement agricole depuis 2020. Ils sont fixés par le plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie ». Trois ans après, les établissements d'enseignement agricole publics comme privés ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques, leurs enseignements et leurs modes de culture. Près de 90 d'entre eux l'ont montré à travers des événements ouverts au public lors de la 2e édition du « Printemps des transitions » en 2023.

+75 % de vétérinaires formés en France d'ici 2030 par rapport à 2017, dont la moitié recrutée post-bac

Les effectifs étudiants des écoles nationales vétérinaires, d'Alfort, de Lyon, de Nantes et de Toulouse ont déjà augmenté de 35 % depuis 2012. Pour faire face à la pénurie de vétérinaires, notamment en milieu rural, le Gouvernement a initié un plan de renforcement des quatre écoles nationales vétérinaires (ENV) pour la période 2023-2025. Une nouvelle augmentation du nombre d'étudiants portera la taille des promotions de chaque ENV à 180 étudiants contre 160 actuellement. Cette accroissement s'accompagnera de recrutements d'enseignants ou de cliniciens.

Par ailleurs, la loi de programmation de la recherche crée un encadrement pour des écoles vétérinaires privées d'intérêt général avec les mêmes niveaux d'exigences que les écoles publiques. À ce titre, l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen a été agréée pour la rentrée de septembre 2022. Elle accueille 120 étudiants par promotion.

Avec 40 % de boursiers, ces premières campagnes de recrutement sur Parcoursup ont répondu à l'objectif de diversification sociale et géographique des étudiants.

Avec ce plan de renforcement des écoles nationales vétérinaires et l'agrément de l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen, le nombre de vétérinaires formés en France aura augmenté de 75 % entre 2017 et 2030.

Les chiffres clés de l'enseignement agricole

154 000 01
élèves de la 4ème au BTSA

43 000 02
apprentis du niveau CAPA au BTSA

164 000 03
étudiants & apprentis pour les métiers d'ingénieur agronome, de vétérinaire ou de paysagiste-concepteur

804 04
établissements
220 publics, 584 privés

135 05
centres de formation d'apprentis
99 publics, 36 privés

450 06
sites délivrant des heures de formation professionnelle continue
266 publics, 184 privés

192 07
exploitations agricoles
dans les établissements publics

43 08
ateliers technologiques & centres équestres

91% 09
de réussite aux examens
Juin 2023, tous diplômes confondus du CAPA au BTSA.
Source : système d'information des examens de l'enseignement agricole



Devenir ingénieur agro ou véto avec un BTSA, c'est direct !

Plusieurs voies de concours existent pour devenir vétérinaire ou ingénieur agronome selon le cursus suivi après le baccalauréat. Ainsi, une voie des concours agro/véto est destinée aux étudiants de BTSA ou BTS. Jusqu'à présent, ces étudiants devaient être sélectionnés puis suivre une année en classe préparatoire « Adaptation technicien supérieur-bio (ATS Bio) », à l'issue de laquelle ils pouvaient se présenter, à bac+3, aux épreuves des concours agro/véto (« voie C »). Ces deux sélections successives entraînaient un nombre limité d'étudiants ou d'apprentis provenant de BTSA accédant aux écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires

Orr, les étudiants ou apprentis diplômés d'un BTSA ont des compétences techniques et une connaissance des milieux de la production et de la transformation agricoles ou de l'élevage très appréciées des écoles et des futurs employeurs.

À compter de cette année, un étudiant ou un apprenti en BTSA souhaitant devenir ingénieur agronome ou vétérinaire bénéficiera d'un parcours simplifié, sécurisé et facilité :

- Simplifié : la classe préparatoire ATS-bio est supprimée.
- Sécurisé : les concours agro/véto sont organisés au cours de la seconde année de BTSA et l'admission définitive en écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires est donnée aux étudiants dès la fin de leur BTSA.
- Facilité : les épreuves de ces concours agro/véto sont adaptées aux BTSA et réservées aux seuls titulaires d'un BTSA ou d'un BTS ou d'un BTSM (pour certaines options).

Avant de rejoindre définitivement les écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires, les lauréats du concours « BTSA/BTS » suivront une année « passerelle », dispensée dans une classe à effectif réduit dans un lycée agricole. Ces classes seront chacune composées d'une section « ingénieur agronome » et d'une section « vétérinaire » en fonction du concours réussi.

Par ailleurs, les étudiants ou apprentis en BUT disposeront d'un concours dédié d'accès aux écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires

Le sport, priorité dans le cadre des actions éducatives 2023/2024

La pratique sportive contribue à développer chez les jeunes certaines valeurs portées par l'enseignement agricole : sens de l'engagement, esprit d'équipe, vivre ensemble et convivialité... Le rugby et les sports de nature sont emblématiques, mais toutes les formes de sport s'inscrivent dans cette logique. La pratique physique régulière est ainsi un enjeu important pour l'enseignement agricole, qui a construit un lien solide avec le monde du sport et l'accès aux pratiques sportives.

Pour l'année scolaire écoulée, environ 123 établissements ont proposé au total 158 sections sportives de l'enseignement agricole.

Malgré ces dispositifs, après la période de pandémie, une relative baisse de cette pratique est constatée dans les établissements agricoles. L'année 2023/2024 placera le sport comme une priorité dans le cadre des actions éducatives.

L'accueil par Paris des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constituera un temps privilégié pour renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

En parallèle, plusieurs outils existent et continueront d'être déployés pour accompagner les jeunes dans le développement de leur pratique sportive, notamment ceux mis en place par la direction des sports du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, comme par exemple le « Pass'Sport » qui apporte une aide à l'inscription en club ou pour des licences sportives.

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Rentrée 2023, les effectifs en établissement agricole

RENTRÉE Vous découvrirez le zoom sur le Lycée Agricole de Pamiers et le CFPPA Ariège-Cominges

Pour cette rentrée 2023, le lycée agricole de Pamiers compte sur ses bancs près de 400 élèves. De la classe de 4e avec des enseignements agricole, à la 2nd technologique, en passant par le bac « *Sciences & Technologie de l'Agronomie et du vivant* », l'établissement a tout pour séduire les jeunes qui souhaitent s'orienter vers la profession agricole.

Au lycée agricole, des élèves toujours plus nombreux

Une tendance positive pour l'établissement de Pamiers voit ses effectifs augmenter d'année en année, et ce de façon plutôt uniforme sur l'ensemble des parcours proposés. Le nouveau directeur de l'établissement, Monsieur Laurent Borreill, relève cependant un intérêt particulier pour le bac professionnel « *Gestion des milieux naturel et de la faune* », qui séduise visiblement de plus en plus de jeunes étudiants.

L'augmentation des effectifs est d'une part dû à un élargissement des recrutements des futurs élèves dans les établissements généraux ; d'autre part à la diversité des modules de formations et d'options proposée par le Lycée Agricole de Pamiers : technique de pêche, hippologie-équitation, éducation à l'environnement...

Dans une volonté de rendre l'enseignement agricole toujours plus attrayant, Monsieur Borreill précise sa vision des filières professionnelles « Pour moi tout l'enjeu s'est de préparer les élèves au milieu professionnel, et ça commence par le fait de leur présenter de façon claire les formations auxquelles ils ont accès et l'éventail de possibilité que ça ouvre professionnellement parlant »

Le CFPPA poursuit sa dynamique de développement

De son côté le CFPPA compte près de 600 apprenants (présentiel et distanciel), dont 95 apprentis. Cette année le Directeur du CFPPA note une légère baisse du nombre de candidatures pour le BPREA (*Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole*), pourtant une des formations les plus suivies par le futurs installés.

> “ Ce n'est que la première année que ce constat est fait, on est encore loin de pouvoir affimer que c'est une tendance qui va se maintenir, précise Frédéric Vavasseur ”

Concernant les autres formations proposées par le CFPPA, les effectifs restent stables, et assurent une formation et un suivi qualitatif du parcours des apprenants.

Des projets à venir pour les deux établissements début 2024

Dès janvier 2024, de nouveaux ateliers de production et de transformation devraient être développés sur le site de Pamiers notamment : transformation de matières premières, approvisionnement en filière courte... En cette rentrée 2023 les projets se multiplient et promettent de nouveaux horizons pour les formations que pourraient proposer le Lycée Agricole et le CFPPA à la rentrée 2025 !

A.D

Présentation du nouveau chef d'établissement du lycée agricole de Pamiers

RENTRÉE rencontre avec Laurent Boreill

Lors de cette nouvelle rentrée 2023, nous avons eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur du Lycée Agricole de Pamiers.

Arrivé, il y a tout juste 3 semaines, Laurent Borreill est issu d'une formation d'historien, puis il a souhaité s'orienter vers l'enseignement agricole.

Ce chef d'établissement, originaire de Narbonne, a un intérêt pour cet établissement qui développe des projets chaque année, notamment en étant au cœur de circuit de proximité, ce qui permet également de favoriser le développement du territoire.

« *J'encourage les jeunes à développer des projets, ils en ressortiront beaucoup plus compétents* » déclare Laurent Borreill.

Nous souhaitons une bonne rentrée à l'ensemble des élèves ainsi qu'à l'ensemble du personnel des établissements.

L.D

> “ C'est un enseignement qui offre de la souplesse et de la disciplinarité ”



Loups : La FNSEA et les JA remercient Ursula Von Der Leyen pour sa déclaration

PRÉDATION Les organisations agricoles (FNSEA/JA/FNO/FNPL/FNC/FNEC) remercient la Présidente de la Commission européenne, Madame Von der Leyen, pour sa déclaration courageuse et empreinte de bon sens sur le réel danger des meutes de loups dans l'Union européenne pour le bétail et potentiellement pour les hommes.

Depuis de nombreuses années, la profession agricole alerte les pouvoirs publics européens et nationaux sur les conséquences catastrophiques pour les éleveurs et leur famille, les animaux domestiques et le pastoralisme, d'une population de loups en croissance exponentielle dans de plus en plus de départements (au moins 55 sont colonisés en France).

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC n'ont de cesse de demander un comptage réel de la population de loups comme le réclame la Présidente de la Commission européenne qui montrera au grand jour, qu'en plus de 30 ans, les faits ont évolué. Le dernier comptage publié par l'OFB ce jour laisse d'ailleurs présager de l'ampleur de la situation (1104 individus contre 906 annoncés). Ce ne sont plus les loups qui sont en voie de disparition mais l'élevage pastoral et toute l'économie qui l'accompagne.

Le temps est désormais venu de passer concrètement à l'action pour obtenir une gestion plus flexible de la population lupine en faisant évoluer le statut du loup dans la convention internationale de Berne et la directive Habitats comme le revendique la profession agricole depuis plusieurs années et comme le souligne madame Von der Leyen.

La Présidente de la Commission européenne invite aussi les autorités locales et nationales à prendre les mesures qui s'imposent pour utiliser les dérogations, aujourd'hui applicables, à la protection stricte des loups. Cette invitation aux gouvernements des Etats membres de l'Union européenne tombe à point nommé à l'heure où le gouvernement français prépare le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2024/2029. Cette position corrobore les demandes de FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC :

- écarter préventivement les loups qui menacent les ovins, bovins, caprins, équins et autres animaux domestiques au lieu de réagir après les attaques.
- fusionner les tirs de défense afin qu'ils soient mis en œuvre par 5 tireurs dans les territoires de présence du loup.
- supprimer le plafond de destruction de 19% et autoriser les éleveurs et chasseurs formés à l'utilisation d'armes dotées de lunettes à visée nocturne à se protéger en cas d'attaques, sans obligation préalable d'éclairage du loup.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC appellent le gouvernement français à faire preuve, à son tour, de courage et de bon sens pour redonner espoir aux éleveurs, pour pérenniser les systèmes pastoraux ancestraux qui apportent tant à la politique environnementale de notre pays, et à sa sécurité.

Il faut retrouver de la sérénité dans nos campagnes, chez les éleveurs mais aussi chez tous les habitants du monde rural, gage d'une cohésion sociale retrouvée.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC

L'abattoir de Pamiers modifie ses horaires

HORAIRES L'abattoir de Pamiers communique ses horaires pour la rentrée 2023

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PORCS & PORCELETS	HIVER ❄ 18h - 19h / ☀ ÉTÉ 19h - 20h			16h - 19h		
VEAUX -8 MOIS / NON SEVRÉS	HIVER ❄ 18h - 19h / ☀ ÉTÉ 19h - 20h	17h - 19h	PAS D'ENTRÉE ✕	17h - 19h	17h - 19h	
BROUTARDS / GROS BOVINS		15h - 19h			15h - 19h	
OVINS & CAPRINS		10h - 13h			10h - 13h	

(VEAUX – 6 MOIS NON SEVRÉ À RENTRER LE DIMANCHE SOIR ET LE MERCREDI SOIR)

Bienvenue à Virginie Bardou, nouvelle animatrice FDSEA

PRÉSENTATION Virginie a rejoint l'équipe du GIE AgriAvenir début septembre afin de renforcer l'équipe administrative déjà en place. Présentation de votre nouvelle interlocutrice.

Originaire de l'Hérault, je suis fille de viticulteur. J'ai passé quelques années en région parisienne, puis en région toulousaine pour la poursuite de mes études supérieures.

Après deux ans comme assistante d'édition et pigiste auprès de médias montpelliérains, j'ai décidé de revenir à mes racines et me mettre au service des agriculteurs. Ainsi, j'étais pendant l'été 2023, l'assistante réseau des Jeunes Agriculteurs Occitanie. J'ai pu y mettre en œuvre mes compétences sur des dossiers syndicaux comme le renouvellement des générations en agriculture ou la promotion métier auprès des scolaires.
Je suis ravie de m'installer en Ariège et de rejoindre l'équipe du GIE Agriavenir pour continuer à informer sur les enjeux du milieu agricole et défendre vos intérêts.

J'interviens en renforcement de l'équipe déjà en place et je prendrai en charge une partie des missions d'Inès Nougadère-Duprat pendant son congé maternité.

J'ai hâte de vous rencontrer, notamment à l'occasion des assemblées générales cantonales et départementales.

Virginie BARDOU



Appel à révision des critères de l'enveloppe de 60m€ pour les producteurs en agriculture biologique

AIDES Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé le 17 mai dernier le renforcement du plan de soutien à l'agriculture biologique par la mise en place d'une enveloppe complémentaire de 60 M € dans l'objectif d'apporter un soutien aux exploitations en agriculture biologique frappées par la crise actuelle de consommation de produits biologiques et ayant subi des pertes économiques importantes.

En réponse à cette annonce, la FNSEA a souhaité y répondre par le biais d'une lettre ouverte.

Monsieur le Conseiller,

La FNSEA souhaite attirer votre attention sur les préoccupations actuelles concernant l'enveloppe budgétaire de 60 millions du dispositif d'indemnisation exceptionnel pour aider à résoudre les difficultés les plus urgentes des exploitations agricoles biologiques, suite aux conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Nous croyons fermement en l'importance de ce fonds pour notre secteur, mais nous estimons que les critères actuels sont excessivement restrictifs, ce qui risque de conduire à une sous-utilisation de cette enveloppe.



Nous saluons l'engagement de votre ministère en faveur de l'agriculture biologique, notamment à travers l'allocation de ces fonds destinés à atténuer les effets de la crise conjoncturelle actuelle, liée à la baisse de la consommation. Cependant, il est de notre devoir de vous informer que les critères actuellement en place entravent la capacité des agriculteurs à bénéficier de ce soutien crucial.

Nos principales préoccupations sont les suivantes :

Exigences excessives : les critères imposent des exigences excessives en termes de perte d'EBE et de trésorerie, ce qui écartent de nombreux agriculteurs qui sont pourtant en difficulté. De plus, la limitation aux agriculteurs 100% bio est problématique pour la viticulture et l'arboriculture

• En Vendée, sur un centre comptable accompagnant 30 agriculteurs en AB, aucun ne répond au critère pour bénéficier de l'aide. Dans un autre département, ce serait seulement 50 dossiers sur 650.

Délais Contraints : les délais pour soumettre une demande sont trop restrictifs, ce qui peut décourager les agriculteurs qui ont besoin de temps pour préparer leur demande. Certains comptables étaient en congés en août, donc les comptes ne peuvent être finalisés qu'en septembre. Après cela, un expert comptable doit encore vérifier le travail, ce qui pourrait prendre jusqu'à un mois supplémentaire.

• Nous vous demandons de bien vouloir décaler la clôture du guichet de dépôt des aides au 11 octobre afin que les demandeurs de l'aide puissent contacter leur comptable pour faire passer leur dossier en prioritaire, et aient le temps de le faire certifier.

Si les critères actuels demeurent, une grande partie du budget alloué ne sera pas utilisée. Cela serait dommage étant donné les besoins urgents de notre secteur agricole. Nous sollicitons une révision des conditions d'accès à cette enveloppe budgétaire pour qu'elle soit plus facilement accessible à tous les agriculteurs en difficulté. Il est crucial que ces ressources financières soient effectivement distribuées pour soutenir la viabilité de notre secteur.

Nous souhaitons collaborer avec vos services pour élaborer des critères plus appropriés. Pour cela, un échange avec vos services serait nécessaire.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos respectueuses salutations.

Brice GUYAU
Président de la commission Bio de la FNSEA

La FDSEA et les JA du 44 dénoncent des violences inacceptables qui doivent être sanctionnée !

AGRESSION Dans la nuit de dimanche à lundi, un agriculteur responsable du local des réseaux JA 44 et FNSEA 44 a été agressé physiquement, son matériel de pulvérisation et un bâtiment ont été volontairement incendiés.

Le dimanche 3 septembre, aux environs de minuit, le bâtiment agricole d'un responsable de la FDSEA 44 a été volontairement incendié par plusieurs individus. Au même moment, l'agriculteur de Port-Saint-Père a dû faire face à deux autres individus qui se sont introduits dans son exploitation avec qui, il en serait venu aux mains. Une attaque ciblée puisque des slogans anti-FNSEA ont été observés à proximité de l'exploitation.

Le préfet, la gendarmerie et la justice ont été immédiatement saisis de cette affaire. La FNSEA 44 et JA 44 condamnent fermement ces actes et demandent que justice soit rendue rapidement.

Les auteurs des faits doivent être identifiés et interpellés rapidement. La FNSEA 44 se portera partie civile compte tenu de ces actes et des inscriptions anti-FNSEA figurant sur les routes proches de l'exploitation.

Au-delà de cet évènement, ce sont nos adhérents, notre réseau qu'on attaque délibérément.
Ce n'est plus possible. Il est urgent d'identifier ces mouvements, qui en sont les auteurs et qui sont, au sein même de notre profession, ceux qui soutiennent directement ou indirectement ces minorités néfastes et attisent le feu. Voilà où mènent de tels comportements.

Au contraire, en accueillant il y a 15 jours, 30 000 personnes sur le site de la Fête de l'agriculture, les citoyens et les consommateurs nous soutiennnent. Les agressions de cette nuit sont le fait d'une minorité qui doit être sanctionnée, et dissoute quand elle s'organise en mouvement !

La défense d'une agriculture rémunératrice et de production réalisée par des chefs d'entreprise est plébiscitée, en témoigne le public présent en nombre à la Fête de l'agriculture.

LES MOTS DES ÉLUS




Le président de la FDSEA 09, Rémi Toulis, et la présidente des JA 09, Clémence BIARD, condamnent également ce type de violence et d'agressions et apportent tout leur soutien à l'agriculteur concerné mais également à l'ensemble de la FDSEA et JA 44

FDSEA et JA 09

Nous sommes soutenus, ne l'oublions pas, et apportons tout notre soutien à notre collègue. Nous devons TOUS nous serrer les coudes et rester FIERS !

FNSEA de Loire-Atlantique et JA 44



CHAMBRE D'AGRICULTURE

INNOV'ACTION : RETOUR SUR LA JOURNÉE DU 06 SEPTEMBRE 2023

L'autonomie fourragère via le Mûrier Blanc en condition extrême

Cette année Innov'Action a mis l'accent sur l'installation de Mûrier blanc sur une zone pédoclimatique défavorisée.

La commune du Fossat est localisée sur le nord du département de l'Ariège, dans une zone de coteaux très secs et très argileux. Les conditions climatiques marquées (faibles pluviométries, fort vent d'Autan...) ont motivé le choix des membres du GAEC de la Réoule à planter des Mûriers blanc.
Plusieurs objectifs ont été définis pour cette plantation :

- Faire baisser la température de la parcelle en utilisant l'ombre des arbres
- Restructurer le sol grâce au travail des racines (pente moyenne 23%)
- Apporter un fourrage pendant la période la plus critique : septembre/ octobre.

En Mars 2021, 3000 plants de Mûrier blanc ont été installés. Les lignes de plantations ont été réalisées en courbes de niveaux espacées entre elles de 4.5m et les plants entre eux de 4.5m. Sur les 5 ha de la plantation, seul un coup de Schizel a été effectué afin de faire descendre les racines le plus profond possible, la forte pente ne permettant pas un travail plus conséquent.

Le premier été après la plantation, les mois de juin, juillet, août et septembre n'ont pas bénéficié des pluies qui pourtant étaient présentes sur le reste du département.

Le second élément néfaste pour la croissance de ces plants à l'été 2021 réside dans la quantité très conséquente des escargots présents sur les parcelles du GAEC.





Ces derniers, lors de l'été 2021, ont beaucoup attaqué les plants de Mûriers, allant jusqu'à anneler les tiges et donc dessécher les plants. Par chance, le Mûrier est rustique et repart du pied, mais ce dernier en repoussant subit à nouveau les attaques des escargots.

Enfin dernier élément non négligeable que les jeunes plants ont dû affronter : les rats taupiers.





C'est pourquoi, dans le courant de l'année 2021/2022, de nombreux pieds ont vu leur racine principale rongée, affaiblissant fortement les plants.

Ces conditions accumulées
montrent deux choses essentielles :

- Le Mûrier est un arbre très rustique malgré les nombreuses attaques quelles qu'elles soient (extrêmes climatiques, animaux etc...)
- Ce n'est pas une espèce miracle qui donnera de façon constante des résultats en dehors de l'ordinaire.

Dans ces conditions difficiles, comment peut-on aider ces plantations d'arbres afin que les plants puissent à moyens termes répondre aux attentes de l'éleveur ?

• Aider les Mûriers à repartir

Dans le cadre des différents projets qui ont été menés sur les dernières années, nous avons pu voir que le Mûrier blanc réagit à la moindre pluie.

Dans un cadre de sauvetage,
il convient donc de poser la question de l'irrigation sur une période limitée afin de favoriser la croissance des plants mais surtout de leurs racines! Le choix a été fait de réaliser un réseau d'irrigation au goutte à goutte pour environ 1500 pieds.

Le constat est impressionnant : avec une irrigation contrôlée à 2L par heure, pour chaque tour d'eau les Mûriers prennent en moyenne 5 à 10 cm. On compte par ailleurs une augmentation du nombre de branches et donc de feuilles.

L'objectif n'est en aucun cas d'irriguer constamment les plants, et l'irrigation sera retirée lorsque les plants auront atteint 1m50 globalement au bout de 3 ans.



• Lutter contre les escargots

Le constat est le même partout : le prédateur principal du Mûrier blanc est le gastéropode. Friand des très jeunes feuilles mais aussi de l'écorce fine.

Ces derniers s'installent sur le plant jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien de comestible. Dans cette zone du département la sècheresse augmente la pression que les escargots appliquent à la végétation.

Il a donc été choisi de laisser pousser l'herbe entre les rangs afin de confondre les escargots et ne pas les laisser trouver les plants.

Une vraie réussite. Plus l'herbe est haute, moins il y a d'escargots dans la parcelle. Les plants peuvent donc croître sans être ralentis par un abroutissement conséquent. L'autre effet bénéfique de ce non broyage de la végétation est la modification du cortège floristique qui passe de 3 espèces à 8.
Attention toutefois, à l'automne lorsque les Mûriers n'ont plus de feuilles, il faut tout de même broyer la végétation de façon à ce qu'au printemps la parcelle soit tout de même utilisable par le cheptel.



• Un petit coup de « pousse » à la croissance

Le dernier point d'aide sur cette plantation réside dans le besoin des plants en richesse du sol. Le Mûrier blanc réagit très fortement à l'apport en azote. L'idée a donc été de mettre 60 grammes d'azote via de la poudre de corne et sang séché, compatible en Agriculture Biologique. Nous attendons les prochaines saisons de végétation pour savoir si l'effet a pu être réellement fort.

Ce qu'il faut retenir de cette journée technique :

- Le Mûrier blanc est une essence rustique, mais qu'il est nécessaire d'aider sur les premières années en conditions extrêmes.
- Sur des zones avec des sols de faible profondeur, le démarrage des plants est plus lent que sur des sols profonds.
- Le Mûrier blanc réagit très fortement au moindre apport qui lui est fait, et que si l'on souhaite une production de biomasse élevée, il faut apporter à l'arbre de la matière à consommer.

Il n'y a pas de solution miracle mais l'intégration de l'arbre fourrager dans l'itinéraire des élevages est un des rouages du mécanisme d'autonomie alimentaire. Dans des conditions difficiles, il est toujours possible de faire quelque chose, mais avec des temps plus longs, et une réflexion à l'échelle du système d'exploitation et non uniquement à la parcelle.

Pour plus d'information contacter :
Nelson GUICHET
foret@ariege.chambagri.fr

Projet soutenu par Fondation de France, Fondation É&G Buffard, AGROOF SCOP, Rome, bois paysan, INNOV' ACTION

CHAMBRE D'AGRICULTURE

LES RAVAGEURS SECONDAIRES DE DÉBUT DE CYCLE DU COLZA

Terres Inovia présente un nouvel article : au cours de son cycle d'environ 10 à 11 mois, le colza est exposé à diverses menaces, en particulier celles des ravageurs.

Pourtant, c'est au cours des 3 premières semaines, de la levée à l'atteinte du stade 4 feuilles, que se concentrent un maximum de risques devant recueillir toute notre attention.



De la réussite de cette phase décisive dépend la capacité du colza à se prémunir des risques à venir.

Alors que les adultes de grosse altise (ou altise d'hiver) représentent le risque majeur à l'automne, il est nécessaire d'être vigilant et de savoir observer les autres insectes potentiellement présents sur la parcelle. Petites altises, vers gris (noctuelle terricole), taupins ou encore tenthrèdes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Observés de manière moins systématique que les grosses altises, ou cantonnés à certaines parcelles voire petites régions agricoles, ces insectes sont considérés comme ravageurs secondaires du début de cycle du colza.



Savoir les reconnaitre tout en évaluant leur risque de nuisibilité sont deux notions essentielles pour raisonner la protection de la culture à bon escient.

Télécharger le document complet réalisé par Terres Inovia sur notre site internet

Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



REJOIGNEZ-NOUS !

LE POSTE

Ce poste est à pourvoir au sein de la SICA AOC qui apporte expertise et conseil à ses adhérents dans la conduite de leurs cultures.

LES MISSIONS

- Accompagner les agriculteurs céréaliers dans le pilotage technico-économique de leurs cultures.
- Porter et déployer l'offre de services de la SICA en réalisant une prospection active sur le terrain pour développer son portefeuille client.
- Contribuer à l'amélioration des services en s'appuyant notamment sur les OAD.
- Assurer la veille scientifique et stratégique dans le domaine des grandes cultures".
- Collaborer et enrichir les échanges avec les conseillers agronomiques de la Chambre.

LE PROFIL

- Ingénieur agri/agro, BTS passionné par l'agronomie, le conseil et l'innovation en grandes cultures, avec expérience d'au moins 3 ans.
- Connaissances indispensables en matière de protection des végétaux.
- Agrément Certiphyto conseil nécessaire.

Pour en savoir plus : ariege.chambre-agriculture.fr

AGRI OCCITANIE CONSEIL

nou ARIÈGE PYRÉNÉES

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

3 JOURS AU FESTIVAL DES SAVEURS À AX LES THERMES !



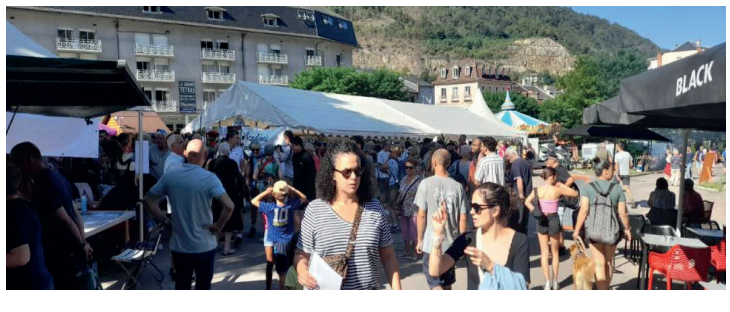




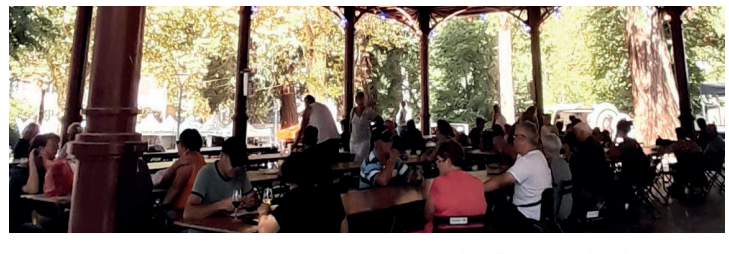
La marque Nòu a participé à cette manifestation gourmande aux côtés du Fournil Cabannais des Cabannes qui, durant ces 3 jours, a approvisionné les festivaliers ainsi que les visiteurs en pain Nòu et croustades. Une dizaine de producteurs Nòu étaient également de la partie et proposaient soit des formules de restauration, soit leurs produits ariégeois : du vin, de la bière, du fromage, de la viande, du miel, de la charcuterie, des burgers au poulet, des grillades, des biscuits ou de la confiture. Un festival de couleurs, de senteurs et de saveurs.

Cette édition 2023 était riche en animations et a attiré un public nombreux sous un soleil radieux.

L'occasion pour Nòu de présenter la marque aux locaux et de montrer la richesse et la diversité de notre département de L'Ariège aux visiteurs de passage.







CHAMBRE D'AGRICULTURE
l'Europe s'engage en Occitanie
UNION EUROPÉENNE
Occitanie
PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL : L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Ariège le Département

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 35

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties normales		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18500 (% /sem.2022)		8200 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 11150 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S31	52 143	16 612	-16%	8 499	+8%	4 500	0 sem.	5.43	5.16	3.40	5.78	+2%
S32	54 271	15 635	-11%	7 925	+4%	2 300	0 sem.	5.45	5.13	3.40	5.78	+1%
S33 (4 jours ouvrés)*	46 210	2 449	-55%	874	-68%	-100	0 sem.	5.47	5.13	3.40	5.78	+1%
S34	53 573	14 687	-30%	10 545	-2%	nc	nc	5.49	5.16	3.45	5.78	-0%
S35	55 999	19 296	-14%	9 346	-2%	nc	nc	5.53	5.20	3.46	5.83	-0%

EN BREF

Agriculture

PLOA : la Coopération demande "les moyens d'être compétitifs" face aux importations

« Nous devons avoir les moyens d'être compétitifs et d'être présents sur des produits d'entrée de gamme et de moyenne gamme sur lesquels les Français ont massivement reporté leurs achats », a déclaré le président de la Coopération agricole, Dominique Chargé à la conférence de presse de rentrée de l'organisation, le 6 septembre.

Celui qui est aussi vice-président de la coopérative Terrena et producteur de lait et de volailles alerte sur la hausse des importations liée aux arbitrages des consommateurs dans un contexte de forte inflation. « Aujourd'hui, un tiers de la viande consommée est importé. C'est un poulet sur deux », illustre-t-il. D'après une note de conjoncture de FranceAgriMer, les importations de viande de poulet

> « Un choc de compétitivité et de simplification normative »

sont en hausse de 7,3 % en volume au premier trimestre 2023. Les importations totales de viande ont augmenté de 11,7 % en un an en 2022, souligne Dominique Chargé, citant là aussi des données communiquées par le service du ministère de l'Agriculture.

« Nos poulaillers de volailles biologiques et sous labels sont vides parce que nous n'avons plus de demande pour ces produits et nous importons des poulets de Pologne et d'Ukraine », constate-t-il.

Face à ce constat, le président de LCA demande les moyens de produire « au niveau de ce qu'attendent les consommateurs ». Il appelle à « un choc de compétitivité et de simplification normative », considérant que le projet de loi d'orientation agricole est « l'outil idéal » pour le mettre en œuvre. Allégement des délais administratifs, « pas d'interdiction sans solution » sur les produits sanitaires, des débats « dépassionnés sur l'eau », interdiction des importations « qui ne respectent pas les standards européens et français »... La Coopération est, par ailleurs, favorable à l'inscription d'un objectif de « souveraineté alimentaire » en préambule du code rural.

Agrapresse

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 28 août au 03 septembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O		Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,40	7,93	→	(- 0.06)
	16 à 19 kg	-	8,26	7,77	→	(- 0,05)
	19 à 22 kg	-	-	-		-
	+ 22 kg	-	-	-		-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,56	8,20	→	(- 0,02
	16 à 19 kg	-	8,38	7,94	→	(=)
	19 à 22 kg	8,38	8,03	7,68	→	(- 0,18)
	+ 22 kg	-	7,43	-		(-0.09)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019				
	+de 30 kg					
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019				
	+de 30 kg					

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 28 août au 03 septembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		7,87	7,11	6,64
Rosé		-	5,98	5,61

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 631 (-2,8)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 28 août au 03 septembre 2023*

Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,40	4,20	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,15	4,05	-	3,35	-
	Écart	0.05	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	-	2,75	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

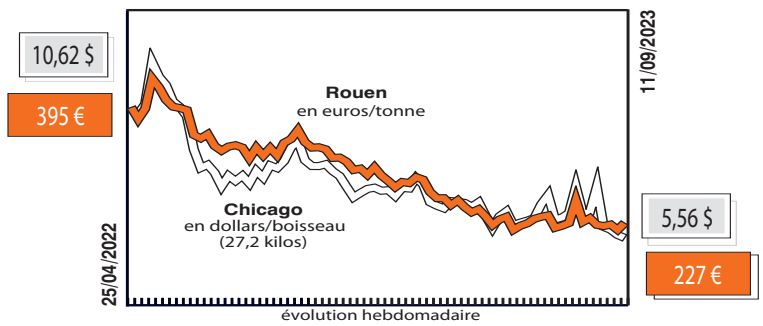
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	0.05	-	-	-
U	Prix	3,35	3,25	3,45	3,10	3,10
	Écart	0.05	(=)	(=)	0.10	0.10
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,65	2,75
	Écart	(=)	(=)	(=)	0.05	0.05

Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,65	3,55	3,45	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	0.05	-
R	Prix	3,00	2,95	2,90	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	0.05	-

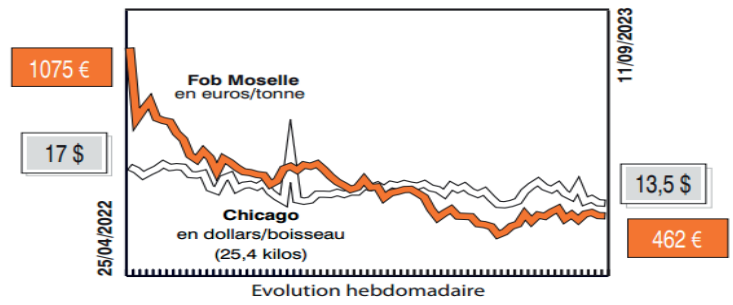
Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,25	3,10	3,30	-
	Écart	0.05	0.05	0.05	-
R	Prix	3,00	2,95	3,00	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales

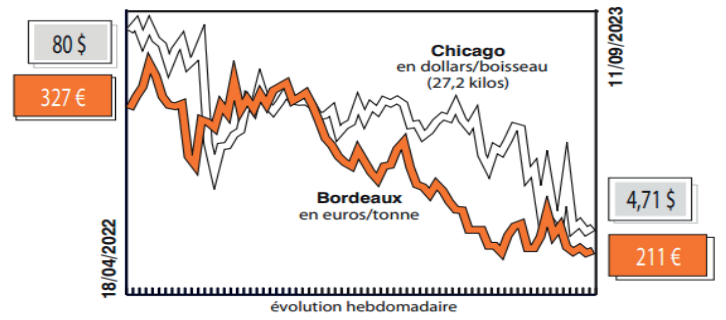
BLÉ



SOJA/COLZA



MAÏS



Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe
Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus
75014 Paris

Gérant :
Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard
Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas - Laura David
Inès Nougadère-Duprat
Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS 4 M vibroculteur 4 M 1 pirouette 4 m KUHNE + 1 rateau 3 m CLASSE Tel : 06.84.47.45.77

VENDS tracteur Class 657, 2007, 7000e - Tel 06.84.47.45.77

VENDS charrue Huard, trisocle + paire de disque, équivaut à une 24 + chisel Huard, neuf dents, 3 m + cultivateur Huard - Tel 06.84.47.45.77

81 - ACHETE tout tracteur toute marque état avec problème mécanique ou pour pièce – Tél 07.49.88.65.13

81 - VENDS électro pompe transfert engrais liquide état neuf prix intéressant – Tél 05.63.41.86.83

31 - VENDS compresseur creyssenssac 100l triphase état neuf peu servi prix 250e – Tél 06 77 36 32 95

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement

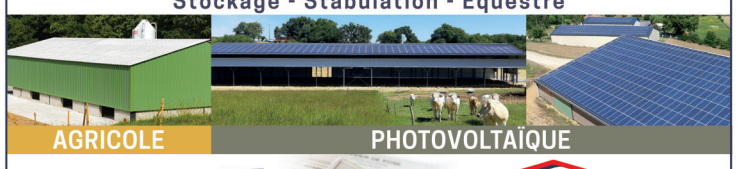
cmc Construction métallique depuis 30 ans



Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure

05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

BÂTIR ENSEMBLE VOTRE PROJET
Stockage - Stabulation - Équestre



OSSATURES ET BÂTIMENTS MÉTALLIQUES
60 ans de savoir-faire
LES CLÉS DE LA QUALITÉ CANCÉ
CANCÉ Constructeur métallique
▪ Catalogue standards agricoles
▪ Mise en relation avec des partenaires photovoltaïques
▪ Études, fabrication et montage
▪ Planning respecté ▪ Garantie décennale
Ariège : Richard ALCAIDE - Tél. 06 08 43 39 48 cance.fr

DIVERS

81 - VENDS bois de chauffage acacia en 2,00 m 65€ stere possibilité chargement – Tél 06.33.95.27.96

81 - VENDS luzerne 1ère coupe, ray grass 2ème coupe, foin BR 120x130 – Tél 06.82.90.45.22

ANIMAUX

81 - VENDS génisses Prim'Holstein de 1 an CL origine IA ind IBR – Tél 06.75.89.00.23

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
☎ 05 61 02 14 32
OU 06 72 01 76 99

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – tél : 06.86.77.38.21

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - tél : 06.62.56.78.53

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC — Forfait 5 lignes 25 € TTC

Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

>> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom
Adresse
☎ Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

REUSSIR Terres d'Ariège

1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
+
La revue Réussir de votre choix Papier & numérique
135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
109 €
ou Numérique seul
65 €

BULLETIN D'ABONNEMENT



☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ *(papier & numérique)*
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ *(uniquement numérique)*
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79€ *(abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).*

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.



Coupon à renvoyer avec votre chèque à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

REUSSIR Nourrir votre performance

REUSSIR - PAD2006-01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Le GIE AgriAvenir vous propose deux formations juridiques : inscrivez-vous !

FORMATIONS Le GIE AgriAvenir propose en partenariat avec l'organisme de formation FRSEA Occitanie, deux journées de formation sur les baux ruraux et le fermage mais aussi sur les conditions du départ à la retraite.

Vous souhaitez apprendre à établir un contrat de bail ? Vous souhaitez savoir fixer votre prix de fermage ? Ou bien, savoir les conditions du départ à la retraite ? Le GIE AgriAvenir, en partenariat avec la FRSEA Occitanie propose deux journées de formation sur ces thématiques.

Les deux dates à retenir :

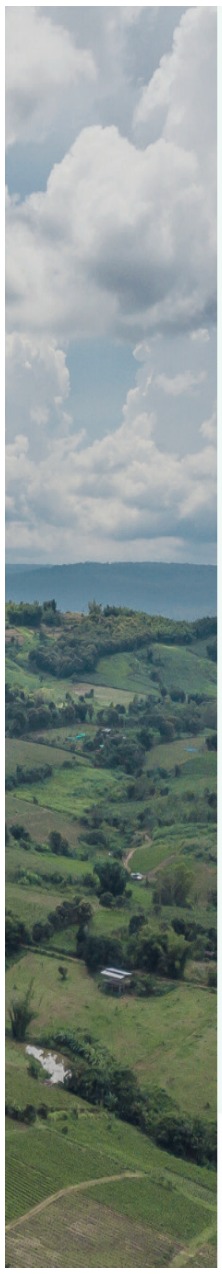
Jeudi 12 octobre : Cette journée sera consacrée à la formation des baux ruraux et du fermage. Vous apprendrez lors de cette journée, toutes les informations nécessaires au contrat du bail, le contenu du contrat ainsi que les différents baux ruraux.

Mardi 21 novembre : Ce jour-là sera dédié à la préparation de votre retraite, l'anticipation des formalités et les incidences d'un départ en retraite, qu'il faut prévoir (fiscales, patrimoniales, sociales).

Ces formations sont éligibles au fond VIVEA, vous n'aurez donc rien à payer. Elles auront lieu de 9h30 à 16h30 à la Chambre d'Agriculture de Foix.

Pour vous inscrire, contactez le : 06.75.60.68.30

L.D



Le GIE AgriAvenir organise et vous propose en partenariat avec l'organisme de formation FRSEA Occitanie, la formation :

LES BAUX RURAUX ET LE FERMAGE

Objectifs

- Appréhender le principe et le fonctionnement du bail rural
- Identifier les alternatives au bail rural
- Distinguer les particularités des différents baux

Contenu :

- L'entrée dans la relation : Consentement, qui peut établir un bail rural ? Les formalités
- Le contenu du contrat (partie 1) : Obligations du preneur
- Le contenu du contrat (partie 2) : Obligation du bailleur
- La stabilité de la relation (partie 1) : La durée initiale; Le renouvellement
- La stabilité de la relation (partie 2) : La fin du contrat
- La transformation de la relation : La transmission du bail; La possibilité de devenir propriétaire
- Les différents baux ruraux : Présentation et comparaison des différents baux ruraux possibles
- Les contrats dérogatoires au statut du fermage : Prêt à usage, bail de petites parcelles, convention pluriannuelle de pâturage, bail safer...

Public : Tout(e) Exploitant(e) agricole, conjoint(e)s d'exploitant(e)s, aides familiaux et cotisants solidaires de la région Occitanie. Salarié(e)s de structures accompagnant les agriculteurs-trices, en binôme, dans leurs démarches.

Prérequis : aucun

Durée : 7 heures *(soit 1 journée de formation en présentiel)*

Formatrice : Marie-Noëlle SUC, juriste en droit rural, droit des sociétés

97% de satisfaits

(97% des participants ayant suivi une formation « Les baux ruraux et le fermage » avec notre organisme de formation en 2022 ont été très satisfaits : note comprise entre 8 et 10/10).

Le jeudi 12 octobre 2023 à Foix

Tarif : 224€ net de TVA *(Prise en charge de la formation possible jusqu'à à 100% par VIVEA pour les contributeurs à jour de leurs cotisations MSA; Pour les salarié(e)s le Boost Compétences d'OCAPIAT permet la prise en charge partielle jusqu'à 45% des coûts de formation).*

Informations et inscriptions : contactez le GIE AgriAvenir
Tél : 06.75.60.68.30 / 06.70.00.71.98
Mail : gie.agriavenir@gmail.com



Le GIE AgriAvenir organise et vous propose en partenariat avec l'organisme de formation FRSEA Occitanie, la formation :

BIEN PREPARER MON DEPART A LA RETRAITE

Objectifs

- Appréhender le cadre général de la retraite
- Préparer sa retraite (anticiper les incidences d'un départ à la retraite)

Contenu :

- Le système de retraite :
  - Le cadre général
- Spécificité du système de retraite agricole :
  - Conditions spécifiques à l'agriculture
- Ou trouver des informations ?
- Les incidences d'un départ en retraite :
  - Fiscales
  - Patrimoniales
  - Sociales

Public : Tous les agriculteurs de l'Ariège de 59 ans et plus

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

Durée : 7 heures *(soit 1 journée de formation en présentiel)*

Formatrice : Marie-Noëlle SUC, juriste.

97% de satisfaits

(97% des participants ayant suivi une formation « Bien préparer mon départ à la retraite » avec notre organisme de formation en 2022 ont été très satisfaits : note comprise entre 8 et 10/10).

Le mardi 21 novembre 2023 à Foix

Tarif : 210€ net de TVA *(Prise en charge de la formation possible jusqu'à à 100% par VIVEA pour les contributeurs à jour de leurs cotisations MSA).*

Informations et inscriptions : contactez le GIE AgriAvenir
Tél : 06.75.60.68.30 / 06.70.00.71.98
Mail : gie.agriavenir@gmail.com

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

PIC Castelnau d'Estrétefonds
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE